

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 6 septembre 2010

Segmentation du marché en lieu et place d'une gestion nationale des quantités

A son séminaire des 2 et 3 septembre, le comité de l'Interprofession du lait a analysé les faiblesses des instruments actuels ainsi que les possibilités et les limites d'une gestion nationale des quantités. Dans le système largement libéralisé d'aujourd'hui, les acteurs du marché doivent assumer plus de responsabilité en matière de gestion des quantités et contribuer, de la sorte, à la stabilisation du marché. Pour atteindre cet objectif, les contrats deviendront plus contraignants et une transparence accrue sera garantie. La décision définitive sur le positionnement futur de l'IP Lait reviendra à l'assemblée des délégués du mois de novembre.

Fort des expériences réalisées avec les décisions en matière de gestion des quantités et vu les problèmes rencontrés pour leur mise en œuvre, le comité de l'IP Lait a décidé d'organiser un séminaire pour discuter du positionnement et des futures tâches de l'interprofession. Les possibilités pour gérer les quantités dans un système largement libéralisé ont été analysées en détail et de nouvelles ébauches de solutions ont été élaborées. De manière générale, il est souhaité que les acteurs du marché assument la responsabilité première pour la fixation des quantités et qu'en contrepartie la stabilité nécessaire soit atteinte grâce à des dispositions contractuelles contraignantes. En lieu et place de la segmentation actuelle par le lait contractuel, le lait de bourse et le lait de dégagement, une segmentation contraignante sera directement réalisée dans les contrats à l'avenir. Cette segmentation interviendra en fonction de l'utilisation effective du lait par le transformateur. Le lait A sera destiné au secteur protégé et soutenu, le lait B en premier lieu à l'exportation vers l'UE et le lait C aux producteurs souhaitant produire des quantités de lait supplémentaires à bas prix et sans soutiens de la Confédération pour les marchés en dehors de l'UE. Afin de renforcer la confiance mutuelle, la transparence sera garantie aux parties contractantes. L'interprofession élaborera, de plus, un contrat-type contenant les éléments nécessaires, ce qui devrait aussi permettre d'augmenter la sécurité. Au lieu de directives contraignantes en matière de quantité, des incitations seront créées pour favoriser le développement de marchés et l'augmentation de la valeur ajoutée. Tenant compte de manière accrue de la libéralisation des conditions cadres, l'IP Lait souhaite faire fonction de plate-forme commune pour tous les acteurs du marché suisse du lait avec des instruments moins contraignants. Quant à la bourse du lait, elle sera maintenue en tant que plate-forme de commerce facultative.

La grande majorité des représentants des producteurs et des transformateurs soutient ce nouveau positionnement souhaité de l'IP Lait. A la séance du comité du 21 septembre, les conclusions du séminaire seront concrétisées et adoptées à l'attention de l'assemblée des délégués du 24 novembre prochain. En outre, le comité espère que la motion Aebi sera traitée rapidement au parlement, afin que les futures conditions cadres légales soient clarifiées au plus vite.

Renseignements:

Markus Zemp - Président de l'IP Lait
Tél. 079 420 63 46
www.ip-lait.ch